

N°1

N°5

Sentier Botanique

Départ et stationnement : après le lieu-dit Bellevue, tourner à droite vers le parking (avant le virage). Ce parcours est jalonné de 20 panneaux identifiant les essences rencontrées.

- 1 Au panneau de départ, situé sur le parking du haut, emprunter le sentier sur la droite.
- 2 Au carrefour, continuer en face et longer le camping.
- 3 Dans le virage, tourner à gauche. Plus loin, traverser un petit pont de bois, emprunter les escaliers puis aller en face vers le point de vue.
- 4 Au point de vue (Le Rocher de Roux), faire demi-tour et prendre à droite en remontant.
- 5 Après le panneau du pin maritime, prendre à droite pour descendre vers le lac, avec de nouveau quelques marches.
- 6 Aux premières maisons, prendre à gauche puis en face pour remonter vers le parking.

Sentier du Pré

Départ et stationnement : après le lieu-dit Bellevue, tourner à droite vers le parking (pour vous stationner), puis descendre vers le lac, au lieu-dit Le Pré.

- 1 Au bord du lac, tourner à gauche, passer devant le ponton et longer le lac en direction de Châteaulong.
- 2 Quitter les rives du lac et remonter en empruntant le chemin parallèle à la route. Continuer ensuite sur la route (prudence). Après le parking, suivre le chemin aménagé le long de la voie et passer devant le camping.
- 3 Tourner à gauche et suivre le chemin principal.
- 4 Avant le Moulin du Chiron, prendre le chemin à droite.
- 5 À la route, prendre à gauche pour revenir au Pré, le point de départ.



www.achards-tourisme.com

©SimonBourcier

SENTIER BOTANIQUE

🕒 1,5 km • ⌚ 30 min

Départ : La Chapelle-Hermier,
Lac du Jaunay, Le Pré

GPS : 46.662043 • -1.767444

SENTIER DU PRÉ



🕒 4 km • ⌚ 1 h

Départ : La Chapelle-Hermier,
Lac du Jaunay, Le Pré

GPS : 46.661793 • -1.765598

SENTIER BOTANIQUE

Balisage : panonceaux

1,5 km • 30 min

Chemins 100%

Ombragé 

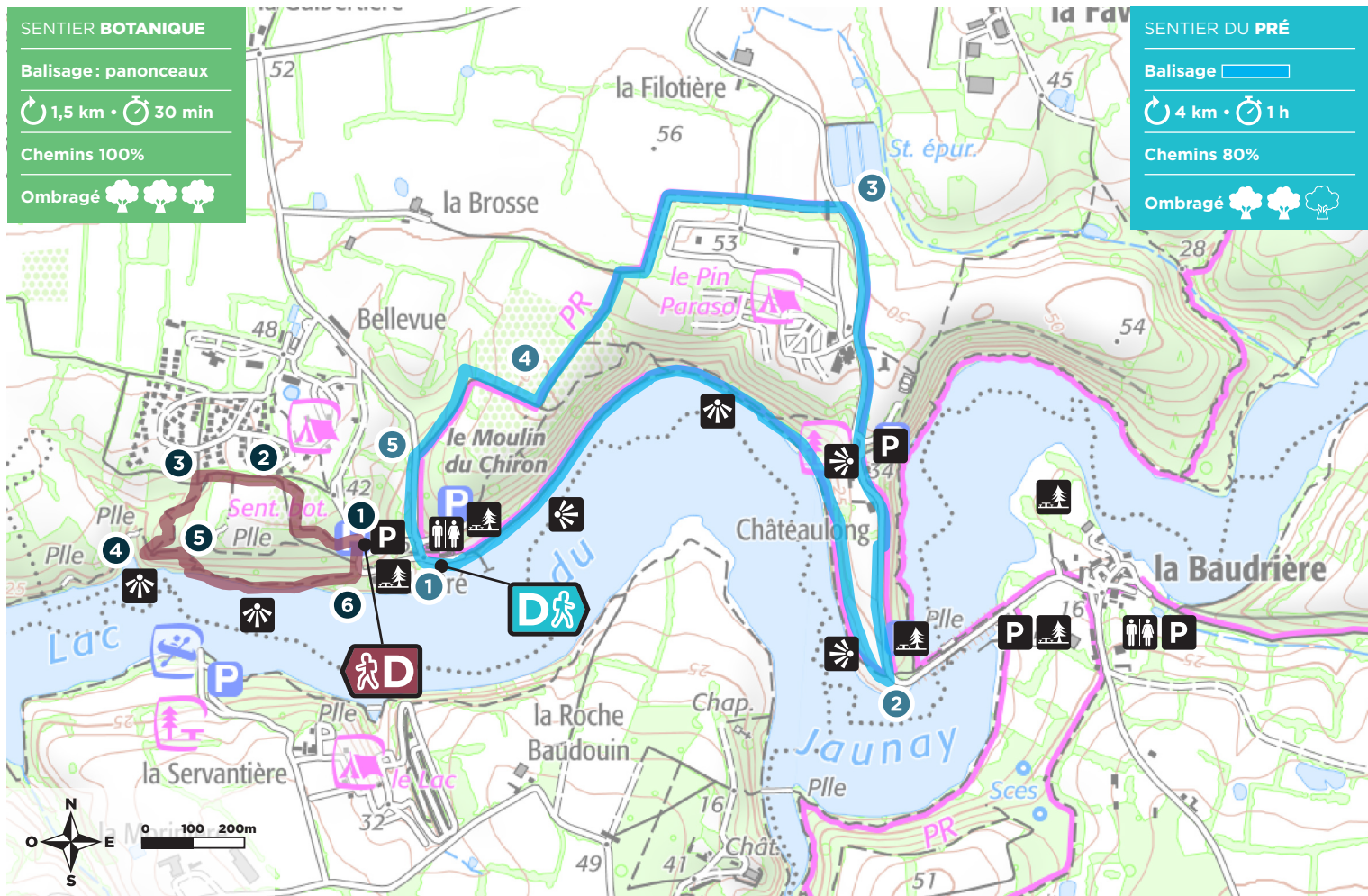
SENTIER DU PRÉ

Balisage 

4 km • 1 h

Chemins 80%

Ombragé 



Départ



Pique-nique



Point de vue



Toilettes



Parking

Route RD

Route

Chemin



Le balisage terrain prévaut toujours sur les documents papier